

**Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Normandie Images
Mardi 24 octobre 2017 – Rouen Pôle Régional des Savoirs – 9h**

Présent.e.s :

Richard Patry / disposant du pouvoir de F. Sanchez (excusé)
Jean-Pierre Le Cozic
Geneviève Troussier
Philippe Clément
Laurent Pannier
Jean-Christophe Perrier / disposant du pouvoir de Gérald Leroux – excusé
Ingrid Gogny / disposant du pouvoir de Fabienne Aguado excusée
Marie-Madeleine Cocheteau
Matthieu Châtelier (excusé)
Laurent Mathieu (excusé)

Membres de droit :

Région Normandie :
Emmanuelle Dormoy
Nathalie Porte / disposant du pouvoir de Catherine Morin-Desailly excusée
Rozenn Bartra (invitée)

DRAC de Normandie :
Jean-Paul Ollivier Laurent
Fouquet (invité)

Ordre du Jour :

1. Adoption du PV du CA en date du 7 juin 2017
 2. Nomination de la direction de l'association
 3. Adoption des traités de fusion entre Normandie-images et et le Pôle Image et entre Normandie Images et la Maison de l'Imge qui ont adopté leurs traités respectifs en CA des 18 et 28 septembre 2017
 4. Autorisation de solliciter des subventions auprès des partenaires publics dès la fin 2017 pour l'année 2018
 5. Ouverture d'un compte bancaire pour l'association
 6. Ouverture d'un établissement secondaire dans l'agglomération caennaise
 7. Questions diverses
-

1. Adoption du PV du CA en date du 7 juin 2017

Le PV du CA en date du 7 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

2. Nomination de la direction de l'association :

Richard Patry rappelle la conduite de la procédure de recrutement ouverte.
2 candidatures extérieures préselectionnées en plus des 2 directeurs actuels soit 4 candidat.e. reçues par le jury réuni le 2 octobre 2017.

Arbitrage difficile entre les 2 directeurs sortants.

La candidature d'Elise Mignot a été remarquée mais manquait d'expérience pour manager une structure avec une équipe importante.

Après débat au sein du jury, au regard des 2 projets très légitimes des 2 directeurs qui n'avaient pas démerité, le jury a choisi in fine et à l'unanimité Denis Darroy en demandant à ce que Richard Patry puisse rencontrer Philippe Dauty pour le convaincre de rester malgré la volonté de partir que ce dernier a exprimé devant le jury.

Richard Patry l'a eu longuement au téléphone à ce sujet. Il lui a confirmé sa position de partir mais accepte d'examiner les propositions qui pourront lui être faite par Denis Darroy sur un poste à la mesure de son engagement et de ses compétences.

Geneviève Troussier ne conteste pas le choix du jury et apportera, en tant que vice-présidente de Normandie Images, son soutien à Denis Darroy pour qui elle a de l'estime; Néanmoins, elle indique que ce choix n'est pas celui qu'elle aurait souhaité.

Sur le départ éventuel de Philippe Dauty, elle rappelle que cette décision lui revient et à lui seul. Elle demande, dans l'hypothèse où il souhaiterait partir, d'accompagner son départ dans des conditions financières à la hauteur de son engagement et de ce qu'il est en droit d'attendre.

Elle rappelle enfin que, si Philippe Dauty prenait la décision de rester, sa fonction transférée au sein de Normandie Images ne doit pas être disqualifiante par rapport à celle occupée précédemment. Tout le monde est d'accord sur ce point.

Après divers échanges, il est convenu que Richard Patry rencontrera Philippe Dauty avant le 5 novembre et que Denis Darroy pourra lui proposer une fiche de poste prévisionnelle afin que celui puisse se prononcer sur son souhait de départ, négocié le cas échéant avec la Présidente de la MDI dans le cadre d'une rupture conventionnelle avant le 5 décembre (date d'AGE approuvant les traités de fusion). A défaut, Philippe Dauty pourra aussi négocier un départ éventuel après son transfert, avec l'association Normandie Images.

Il est rappelé que Denis Darroy a rencontré l'équipe de la MDI pour présenter son projet puis ensuite a déjeuné avec Philippe Dauty et ils ont convenu qu'une proposition lui serait formulée par écrit prochainement (à titre prévisionnel, avant approbation du projet d'organisation définitive lors d'un CA de Normandie Images en 2018).

JC Perrier serait favorable à ce que Philippe Dauty reste dans la structure car il a des compétences à apporter. Richard Patry partage son avis mais considère qu'au final, c'est bien à Philippe Dauty de faire son choix.

Pour conclure ce débat, Emmanuelle Dormoy indique qu'il y a un engagement moral des partenaires et du président pour que la place de chaque personne des équipes se passe au mieux.

Il est demandé au CA d'entériner cette nomination.

Le CA de Normandie Images acte la nomination de Denis Darroy à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'unanimité.

Il est convenu qu'un courrier, signé des 3 président.e.s actuels, Pôle Image, Maison de l'Image et Normandie Images, permettra de formaliser une lettre de mission à l'attention de Denis Darroy avec

copie à Philippe Dauty l'autorisant à conduire dès à présent et dans la période transitoire, la préfiguration du projet de fusion.

3. Adoption des traités de fusion entre Normandie images et le Pôle Image et entre Normandie Images et la Maison de l'Image

La Maison de l'Image et le Pôle Image ont préalablement adopté leurs traités respectifs en CA des 18 et 28 septembre.

Les traités de fusion entre Normandie Images et le Pôle Image et entre Normandie Images et la Maison de l'Image sont approuvés à l'unanimité

4. Autorisation de solliciter des subventions auprès des partenaires publics dès la fin 2017 pour l'année 2018

L'autorisation de solliciter des subventions auprès des partenaires publics dès la fin 2017 pour l'année 2018 est approuvée à l'unanimité

5. Ouverture d'un compte bancaire pour l'association

L'autorisation d'ouverture d'un compte bancaire pour l'association est approuvée à l'unanimité

6. Ouverture d'un établissement secondaire dans l'agglomération caennaise

Locaux actuels situés au CITIS – Pentacle – Bâtiment C
5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair

L'autorisation d'ouverture d'un établissement secondaire dans l'agglomération caennaise est approuvée à l'unanimité

7. Questions diverses :

Denis Darroy est invité à participer à la réunion du CA à compter de ce point.

Richard Patry l'informe des précédentes décisions du CA.

Denis Darroy remercie le CA de sa confiance. Comme il l'a dit au jury, aux salariés de la MDI et du PI, une belle aventure se présente ; il faudra se donner les moyens de la réussir !

Denis Darroy indique qu'il a rencontré l'équipe de la MDI et a transmis son projet à toutes les équipes, dans la transparence, l'écoute et le respect des personnes.

Richard Patry rappelle la discussion précédente sur la proposition qui pourrait être faite à Philippe Dauty. Denis Darroy en a discuté avec Philippe Dauty après la rencontre avec les salariés. Il a évoqué une mission qui pourrait lui être confiée.

Le défi est de réussir la convergence entre les 2 équipes. Il s'agit de co-construction ; Philippe Dauty est directeur jusqu'au 31 décembre 2017 ; Denis DARROY ne souhaite pas son départ et considère que pour réussir cette convergence sa présence est utile. Il lui a proposé une mission de directeur de projet sur des missions importantes et d'envergure (ex : projet INA). Il serait positionné comme un cadre autonome et relèverai d'un cadre législatif du droit du travail particulier.

Une fiche de poste pourrait être liée à une mission de directeur de projet en lien avec le patrimoine et la mission pédagogique ; mais cela sera précisé une fois que l'ensemble des salarié.e.s seront rencontré.e.s par Denis Darroy.

Richard Patry demande à Denis Darroy d'établir un projet de fiche de poste à l'attention de Philippe Dauty pour la fin de semaine afin que ce dernier puisse réfléchir et se positionner sur son avenir dans la structure.

Denis Darroy a précisé qu'il serait présent régulièrement 2 jours / semaine à Caen.

Richard Patry indique qu'une proposition de lettre de mission sera rédigée par les 3 présidents pour la mise en œuvre de ce travail et de la préfiguration du projet à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier.

Denis Darroy rappelle que plusieurs sujets seront à anticiper : harmonisation de la convention collective et du statut et avantages des 2 équipes ; le Cabinet Sofideec apporte des informations mais n'accompagnera pas la négociation, ce sera au bureau et au directeur avec les délégués du personnel de le faire.

Il est convenu que dans cette période de préfiguration, Denis Darroy serait notamment autorisé à :

- mener des entretiens individuels avec tous les salarié.e.s de la Maison de l'image et du Pôle image afin d'écouter leurs aspirations, envisager leurs futurs postes d'affiner un projet d'organigramme de la structure ;
- rencontrer avec les différents partenaires (MACAO, Fabrique des Patrimoines, Café des images, CECl, Off courts...) ;
- débiter un état des lieux et le travail d'harmonisation dans le cadre de l'accord collectif d'entreprise avec SOFIDEEC d'une part et un avocat conseil d'autre part ;
- débiter les travaux dans la perspective du cahier des charges concernant le plan de communication de Normandie Images: site internet, charte graphique, logo... ;
- débiter les négociations pour les contrats de prestations: Expert comptable, Commissaire aux comptes, Assurance, téléphone, véhicules... ;
- rencontrer les instances et partenaires publics (Départements, Rectorat, EPCI,...) ;
- rencontrer les organisations professionnelles: (Normandie Films, ARNO...) ;
- estimer les besoins et établir les budgets prévisionnels en fonctionnement et en investissement dans le cadre des demandes de subventions que formulera l'association Normandie Images ;

La visio conférence est prévue avec du matériel mobile pour le partager avec les autres agences (notamment ODIA et ARL) au PRS comme au CITIS.

Communication sur la nomination :

Il est convenu qu'un court communiqué serait proposé par Normandie Images pour être mis en ligne sur les sites internet des 2 associations MDI et PI et qu'un mail ou courrier serait également envoyé aux membres des AG respectives pour les en informer avant les prochaines AGE.

Fonds d'Aides 2018 et calendrier des commissions

Demande de Laurent Pannier : Evoquer le Règlement du Fonds d'Aides à la création et à la production et le calendrier des prochaines commissions.

Denis Darroy rappelle qu'en mai dernier à Cannes il avait été convenu que la gestion du Fonds d'Aides étant prévue en interne par la Région, le calendrier des commissions pourrait être reconduit, la MDI prévoyant ainsi de tenir ses commissions en fin d'année 2017 pour engager une partie du BP 2018. Or, depuis, il a été convenu que la gestion du Fonds d'Aides serait assurée par Normandie Images.

Le travail sur le règlement du Fonds d'Aides avait fait l'objet d'un travail de concertation ; des divergences de points de vue existaient entre les 2 structures. Aujourd'hui le Règlement Cadre d'Intervention a été pré-arbitré et sera soumis à la délibération de l'Exécutif Régional lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2017. Un règlement intérieur technique complémentaire devra également être voté par le prochain CA de Normandie Images pour exposer les modalités organisationnelles de fonctionnement et de gestion du Fonds d'Aides.

Le Pôle Image va tenir des commissions en fin d'année 2017 sur des crédits restant du BP 2017. Sans grever le BP 2018. Ses autres commissions seront déplacées au 1^{er} trimestre 2018.

Denis Darroy pose la question pour les commissions de la MDI qui doivent se tenir les 19-20 et 21 décembre. Une problématique juridique se présente en effet car la Région ne pourra pas engager en Commission Permanente, en février 2018, des aides proposées par les commissions des 19-20-21 décembre 2017, sur la base d'un règlement précédent, qui sera devenu caduque, le nouveau règlement devant être voté le 18 décembre 2017. C'est impossible juridiquement. Le Budget du Fonds d'Aides versé à Normandie Images ne peut pas être impacté de manière différente sur une même année.

De plus, le Fonds d'Aides 2018 sera géré par Normandie Images sur la base d'un nouveau règlement. La Région ne pourra donc pas commencer à dépenser le budget 2018 du Fonds d'Aides en gestion directe.

Il est rappelé que si la Région avait conservé une gestion interne, les professionnels retenus en commission ne seraient payés qu'en avril ou mai. Or, si les commissions sont reportées pour se conformer au nouveau règlement, le calendrier de Normandie Images pourrait être resserré au maximum pour permettre de réunir des commissions en mars 2018 puis un CA pour les valider et verser les aides rapidement. Si Normandie Images tient un CA en mars, les conventions peuvent immédiatement être signées et l'argent décaissé rapidement, dans la foulée.

Emmanuelle Dormoy rappelle que la décision de changement de gestion a été prise pour faciliter le traitement au bénéfice des professionnels. Ce point est maintenant arbitré et il n'est pas possible d'y déroger. Le report des commissions MDI des 19-20-21 décembre 2017 début 2018 à Normandie Images est une conséquence directe de cette décision. Elle le regrette mais il ne semble pas y avoir d'autres solutions. Néanmoins, elle se préoccupe en priorité de ne pas mettre en difficulté les acteurs par rapport à des décisions d'évolution. Mais la seule solution possible semble être que les commissions soient reportées début 2018. Il faudra communiquer, dès le 19 décembre, sur le nouveau règlement et permettre des dépôts sur cette base. Et c'est à la Région d'assumer cette décision, pas à la MDI.

Après échanges et discussions, Ingrid Gogny et Laurent Pannier conviennent de cette proposition.

Geneviève Troussier exprime au contraire sa totale désapprobation, indiquant que, comme le règlement va changer, certains dossiers ne répondront plus aux nouveaux critères et pourront, de ce fait, ne plus être éligibles.

Richard Patry, lui, indique qu'il est possible que ce cas se présente mais que, de toute façon, le règlement va changer en 2018, que le nouveau règlement a fait l'objet de nombreuses concertations et qu'il lui semble important qu'il s'applique de manière équitable à tous les dossiers. Il pense en plus que peu de dossiers sont dans ce cas de figure mais qu'il faut vérifier rapidement ce point.

Philippe Clément convient qu'il n'y a pas d'autre solution pour éviter un risque juridique ; il s'agit d'une balance avantages-inconvénients. Il faudra prévoir que des commissions aient lieu en mars dans la mesure du possible, quitte à risquer que certains ne puissent pas redéposer sur la base des nouveaux critères ; mais ce risque est moins lourd que de prendre des décisions non réglées sur le plan règlementaire.

La Région convient qu'il faudra en informer les déposants sans tarder et assumer cette responsabilité en les invitant à re-candidater une fois le nouveau règlement communiqué. La Région en informera par courrier la MDI d'une part et les partenaires d'autre part. Normandie Images s'engage ensuite à traiter le plus rapidement possible les dossiers qui seront déposés en début d'année 2018.

La séance est levée à 11h50.

Richard Patry,
Président

